

La vente de réacteurs Candu

L'Énergie atomique du Canada a dû renégocier l'accord deux fois, à cause de certaines erreurs. Il n'avait pas été rédigé comme il faut au départ. Maintenant, la société essaie de renégocier le contrat pour la troisième fois. J'espère que le député aura au moins l'honnêteté d'aller au fond des choses.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler quelques instants de la motion à l'étude pour dire que j'approuve ce qu'elle demande et soulever un aspect particulier de cette question de l'information concernant l'industrie nucléaire et ce qui se passe dans ce secteur aujourd'hui.

● (1740)

Je suis en mesure d'apporter à ce débat des données bien précises, des données mises à jour dernièrement au cours des audiences tenues à Saskatoon, en Saskatchewan, au sujet de raffineries d'uranium. Bon nombre de personnes venues témoigner à ces audiences se sont dites très inquiètes du fait que par le passé, elles aient été, d'une certaine manière, bernées par l'industrie de l'uranium, autrement dit qu'on ne leur avait pas dit toute la vérité. J'ai ici une petite brochure intitulée «Why People say No». On y retrouve les préoccupations exprimées par des gens de la Saskatchewan et de l'ensemble du Canada au sujet de l'absence d'information relative à l'industrie nucléaire et je voudrais en citer deux ou trois brefs passages pour montrer tout l'éventail de renseignements que recherche le public, renseignements qui n'avaient pas été jugés acceptables par la Commission à l'époque. C'est ainsi qu'un étudiant que je connais personnellement a parlé de l'enquête...

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais aux termes de l'article 48(2) du Règlement, après une heure et trente minutes de débat, nous devons mettre un terme à la discussion et mettre la motion aux voix. Cependant, aux termes du même article, l'auteur de la motion peut encore disposer de cinq minutes s'il le désire.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous avons eu un débat intéressant la dernière fois que le sujet avait été abordé comme ce fut le cas de nouveau cet après-midi. Le débat a servi à démontrer comment l'énergie nucléaire peut répondre aux besoins énergétiques du Canada dans l'avenir. Quelques orateurs ont aussi parlé du rôle qu'elle pourrait jouer dans les pays en voie de développement, étant une source d'énergie économique et sûre. D'aucuns ont également soulevé le problème des déchets, sujet de préoccupation, sujet d'intérêt à la fois au Canada et à l'étranger, mais il faut signaler que d'importants progrès ont été réalisés pour résoudre ce problème. Cet après-midi encore, on a entendu parler du rôle que pourrait jouer l'énergie nucléaire particulièrement dans les pays en voie de développement. On a parlé notamment de la question de la non-prolifération de la technologie des armes nucléaires et des moyens d'empêcher les abus que cela pourrait engendrer.

Il est vrai que le Canada souhaite partager sa technologie nucléaire avec d'autres pays qui peuvent en faire un bon usage, mais il faut également tenir compte des dangers que cela représente. Le public canadien ne saura accepter que l'exportation de notre savoir-faire nucléaire serve à des fins de destruction.

La prolifération constitue essentiellement un problème politique plutôt que technique entre les pays. Les garanties appliquées à l'usage de la technologie nucléaire à des fins civiles ne

constituent qu'un aspect du problème politique. Les pays désireux d'obtenir des armes nucléaires peuvent le faire sans recourir à l'usage de la technologie nucléaire à des fins civiles. En tout cas, la plupart préféreraient éviter de compliquer un programme d'armes nucléaires en le liant à des installations conçues pour la production énergétique.

Les mesures politiques qui mettent l'accent sur la diffusion restreinte de la technologie sans tenir compte des besoins légitimes en énergie des autres pays peuvent les pousser vers l'autarcie en recourant à des installations nationales dépourvues de garanties. Le refus de partager la technologie peut exacerber le problème que l'on éprouve à dégager un consensus international sur un régime de non-prolifération. D'autre part, les pays importateurs doivent respecter les préoccupations internationales touchant les risques de prolifération. Le régime de non-prolifération doit trouver le moyen de maintenir des obstacles techniques et institutionnels entre les applications civiles et militaires de l'énergie nucléaire.

La récente rencontre internationale d'évaluation du cycle du combustible nucléaire à laquelle le Canada a pris une part entière a été utile en permettant de développer une compréhension commune de la base technique des futures réalisations nucléaires. Les pays participants en sont arrivés à la conclusion qu'il n'existait pas de solution technique au problème de la prolifération. Au fond, c'est un problème qui exige des solutions politiques. Selon l'INFCE, un certain nombre de pays vont mettre à exécution des projets de retraiter de leur combustible irradié et de recyclage du plutonium. D'où la nécessité de meilleurs accords officiels et techniques pour assurer le maintien des garanties concernant les centrales d'enrichissement et de retraitement et, en général, les cycles avancés de combustible.

Depuis que la période de l'INFCE a pris fin, nous sommes essentiellement confrontés à la nécessité de concilier les besoins des pays qui, ayant mis en œuvre des programmes nucléaires, doivent pouvoir compter sur les techniques et les combustibles dont ils ont besoin, et le maintien d'un régime stable et efficace de non-prolifération. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est d'accords internationaux acceptables qui nous dispensent à l'égard de chaque pays de la nécessité de négociations bilatérales. Le Canada doit notamment se poser la difficile question de savoir comment il va exercer son droit d'autoriser au préalable tout retraitement. Au cours des entretiens internationaux que le Canada prévoit pour bientôt, le gouvernement compte que ses partenaires pourront dissiper ses inquiétudes quant aux risques de prolifération associés au retraitement en ce qui concerne l'approvisionnement sûr et l'utilisation d'uranium canadien.

Le marché nucléaire international va continuer de susciter des problèmes économiques et politiques, mais nous nous appliquons à les régler. Le gouvernement remet en question sa politique et cherche comment servir au mieux les intérêts du Canada tout en assumant pleinement ses responsabilités à l'égard de la communauté internationale. Nous devons maintenant travailler, de concert avec d'autres pays, à l'instauration d'un régime international de non-prolifération qui soit raisonnable. Ce que nous pouvons faire de plus utile, c'est rechercher un certain équilibre entre les deux éléments du dilemme nucléaire, soit la recherche de la sécurité énergétique et la nécessité de freiner la prolifération des armes nucléaires.